

Tram

13

express

PROLONGEMENT
Saint-Germain >>> Achères

DOSSIER D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

COMPLEMENTAIRE

Pièce F *(Actualisée)*

PARTIE 13

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

SOMMAIRE DE LA PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	522
1. Cadre réglementaire.....	522
2. Rappel du projet.....	523
2.1. Caractéristiques principales du projet.....	523
2.1.1. Rappel du périmètre modifié par rapport au tracé présenté à l'enquête publique de 2014.....	524
2.1.2. Présentation synthétique de l'insertion.....	525
2.1.3. Aménagements pour les modes actifs :.....	526
2.1.4. Offre de transport et exploitation.....	528
2.1.4.1. Offre de transport.....	528
2.1.4.2. Exploitation.....	529
2.2. Carte de synthèse du projet.....	530
3. Evaluation des incidences Natura 2000.....	531
3.1. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France.....	531
3.2. Les sites Natura 2000 aux abords du projet.....	534
3.2.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	534
3.2.2. Île Saint-Denis (Sites de Seine-Saint-Denis).....	536
3.2.3. Carrière de Guerville.....	538
3.3. Evaluation simplifiée des incidences.....	540
3.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	540
3.3.2. Sites de Seine-Saint-Denis.....	540
3.3.3. Carrière de Guerville.....	540
3.4. Conclusion.....	541
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	542
1. Tableaux.....	542
2. Figures.....	542

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 localisés à l'intérieur du périmètre ou à proximité. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

1. CADRE REGLEMENTAIRE

La procédure Natura 2000 réside en la création d'un réseau européen d'espaces naturels afin de préserver la diversité biologique, facteur clé pour un développement durable et maîtrisé.

Elle résulte de :

- la directive du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » de 1979, qui prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Pour chaque pays de l'Union européenne seront progressivement classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces. Pour déterminer ces sites, un inventaire a été réalisé dénommé ZICO (Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux) ;
- la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats », qui promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Pour cela les sites pressentis sont alors appelés PSIC (Proposition de Sites d'Intérêt Communautaire).

Ainsi, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 passe par l'inventaire des sites d'intérêt communautaire susceptibles d'y figurer, puis par l'élaboration concertée, site par site, d'un document d'objectifs, véritable outil de gestion contractuelle de l'espace, élaboré sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat par un opérateur sélectionné en raison de ses compétences techniques et de ses capacités d'animation et de médiation.

L'article R. 414-19 du code de l'environnement, précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.

Sont inclus dans cette liste, notamment :

- les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement (3° alinéa) ;
- les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 du code de l'environnement (4° alinéa).

Est précisé au II de l'article R414-19 que « *sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000* ».

Ainsi, le projet, objet du présent dossier d'étude d'impact, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La composition du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est précisée par l'article R414-23 du code de l'environnement, lequel détermine des contenus de dossier différents selon l'importance de l'impact du projet sur ces sites. Cet article précise par ailleurs que « Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ».

En tout état de cause, le dossier doit contenir ;

- une description simplifiée du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 concernés ;
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou des sites Natura 2000.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés par le projet, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le programme ou le projet peut avoir, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

2. RAPPEL DU PROJET

2.1. Caractéristiques principales du projet

➤ Le site de maintenance et de remisage

Le site de maintenance et de remisage a pour fonctions principales le nettoyage, intérieur et extérieur des rames, la maintenance préventive et corrective, ainsi que le garage des rames en fin de service.

➤ Centre de Maintenance Urbain

Le Centre Maintenance Urbain a pour vocation l'entretien de l'ensemble des infrastructures de la séquence tramway (voies ferrées notamment) de manière à assurer une exploitation fiable et pérenne de la ligne Tram 13 express.

La deuxième phase du projet Tram 13 express consiste à prolonger la ligne depuis Saint-Germain Grande Ceinture jusqu'à Achères Ville RER.

Le projet s'inscrit intégralement dans le département des Yvelines et dessert, du nord au sud, les communes d'Achères, Poissy et Saint-Germain-en Laye.

Le Tram 13 express permettra ainsi d'une part de faciliter les déplacements vers les pôles d'importance du territoire et d'autre part de les relier entre eux. Il assure également un rabattement et des correspondances efficaces avec les lignes ferrées radiales vers Paris.

Le prolongement du Tram 13 express présente une longueur totale de **10,5 km** et desservira **quatre nouvelles stations** (Poissy Gambetta, Poissy RER, Poissy ZAC et Achères Ville RER). Il réutilise en partie les voies de la Grande Ceinture (GC) actuellement non ouvertes à la circulation commerciale, et se prolonge via des infrastructures nouvelles de tramway pour assurer les connexions avec les gares de Poissy RER et Achères-Ville RER. Le tracé se décompose en trois séquences :

- **La séquence « RFN » ou « Train »** qui réutilise les infrastructures existantes du Réseau Ferré National (RFN) entre Saint-Germain Grande Ceinture et le sud de Poissy en les réaménageant pour les rendre compatibles avec une offre de service performante ;
- **la « zone de transition »**, insérée le long des voies existantes de la Grande Ceinture entre le Nord du Golf de Saint-Germain-en-Laye et l'avenue Fernand Lefebvre, qui permet notamment le passage du « mode train » au « mode tramway » ;
- **la séquence « tramway »**, du sud de Poissy à Achères Ville RER en empruntant des infrastructures nouvelles de type tramway, et en réutilisant les ouvrages de la Grande Ceinture (section RFN d'environ 800m exploité en mode tramway) pour franchir le réseau SNCF du groupe V (réseau Paris Saint-Lazare – Mantes la Jolie) dans le secteur du Chêne Feuillu.

Le Site de Maintenance et de Remisage (SMR) est implanté à Versailles Matelots, et réalisé dans le cadre de la phase 1. En phase 2, des travaux complémentaires sont réalisés au SMR et consistent à implanter trois voies de remisage supplémentaires dont les emprises sont déjà réservées. Ces travaux n'entraînent pas de modifications des bâtiments ni des aménagements d'insertion paysagère du site.

Le Centre de Maintenance Urbain est implanté à Poissy le long des voies ferrées entre la rue du Piquenard et l'avenue de Pontoise (RD30).

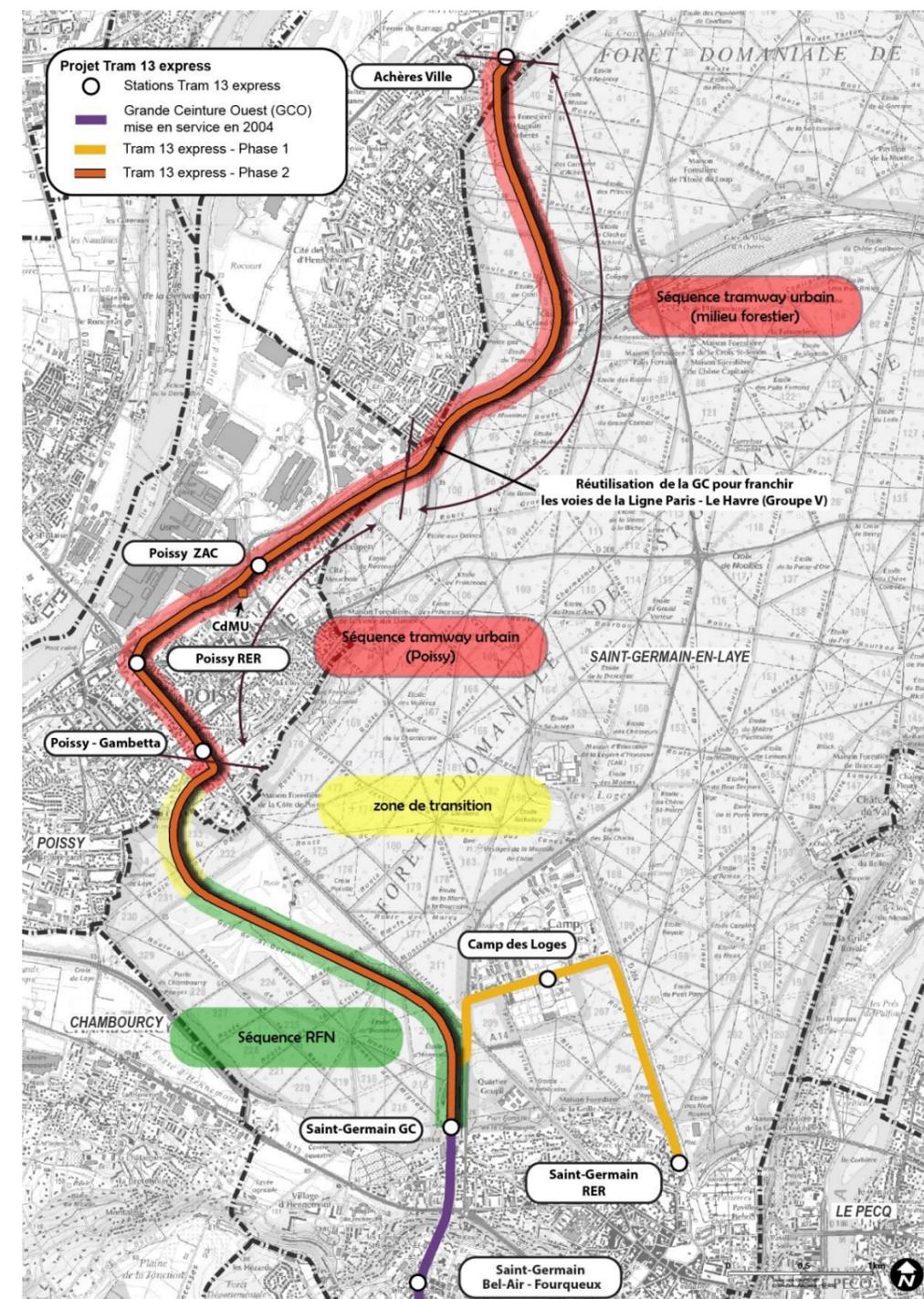


Figure 1 : Aménagement global du Tram express 13 Phase 2

Source : STIF, EDEIS, 2016

2.1.1. Rappel du périmètre modifié par rapport au tracé présenté à l'enquête publique de 2014

➤ **Mesure conservatoire**

Mesures et travaux anticipés pour préserver et faciliter la mise en œuvre ultérieure d'un projet d'infrastructure présentant une interface directe avec le Tram 13 express.

Le tracé urbain par Poissy se différencie du tracé initial présenté à l'enquête publique en 2014 sur la section comprise entre le pont des Volières en sortie du golf de Saint-Germain-en-Laye (zone de transition) et le franchissement de la Ligne Paris – Le Havre (Groupe V) au droit du lieu-dit Chêne-feuillu (voir carte ci-dessous).

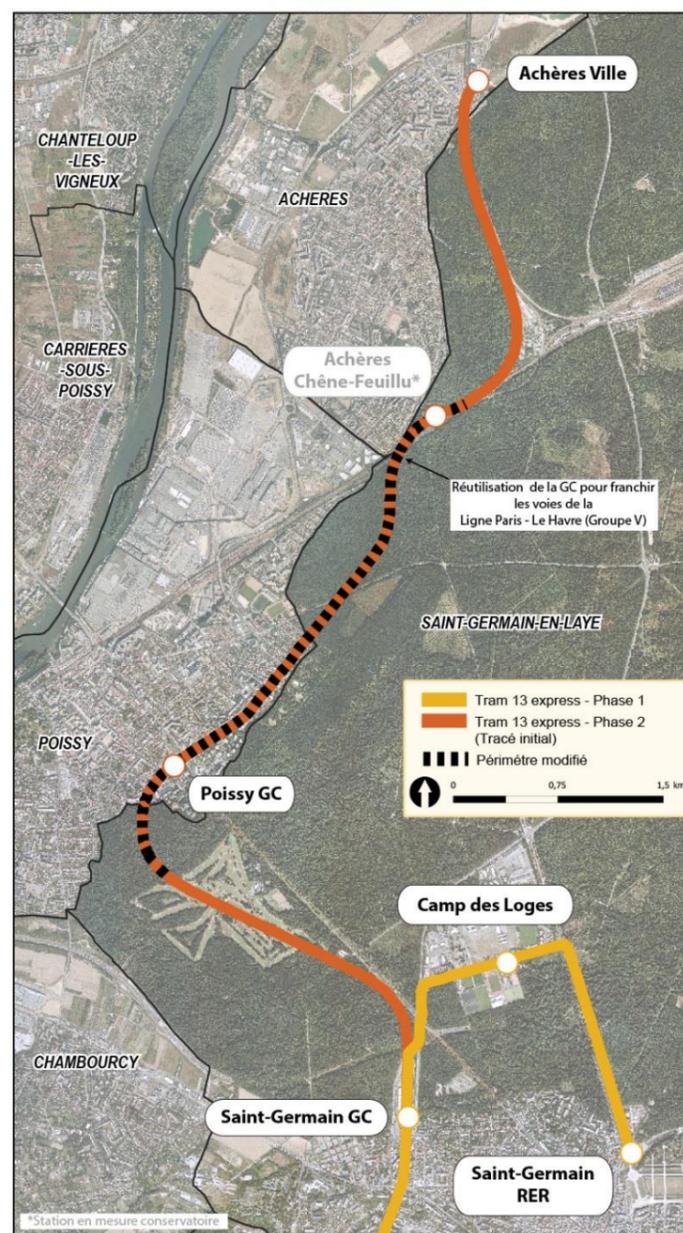


Figure 2 : Tracé présenté à l'enquête publique de 2014

Source : STIF, EDEIS, 2016

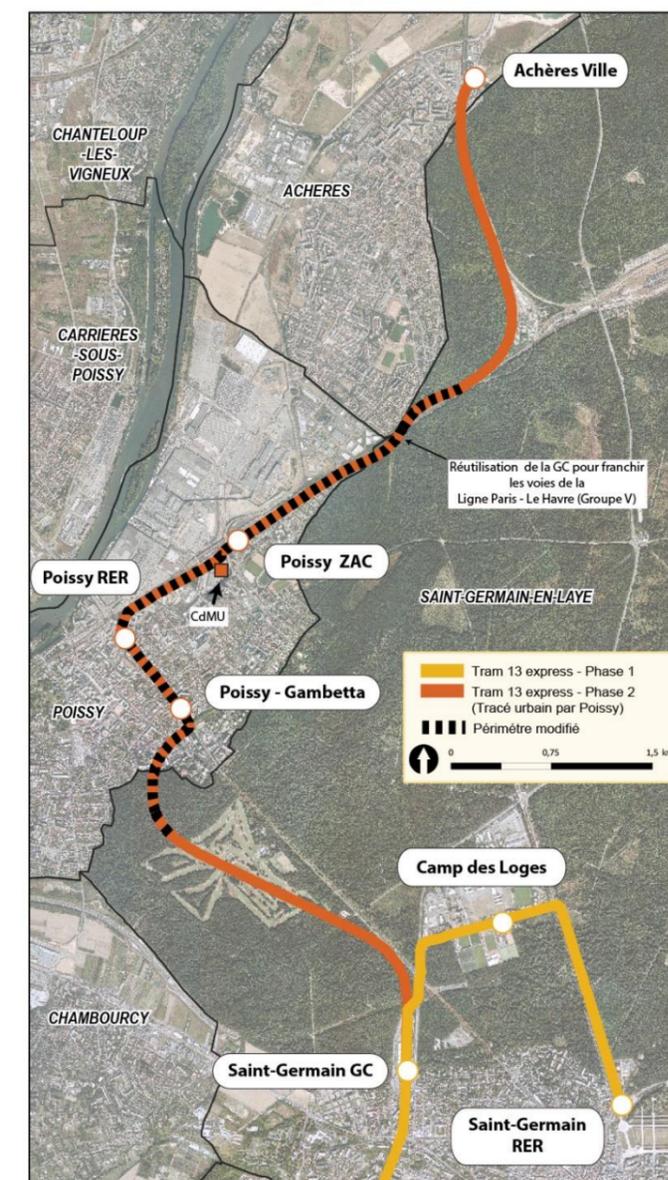


Figure 3 : Tracé urbain par Poissy

Source : STIF, EDEIS, 2016

2.1.2. Présentation synthétique de l'insertion

- **Réutilisation de la Grande Ceinture au sud de Poissy :**

Le prolongement du Tram 13 express Phase 2 démarre au sud à la gare de Saint-Germain GC, point de jonction entre les branches Saint-Germain GC / Saint-Germain RER et Saint-Germain GC / Achères Ville RER.

Le Tram 13 express Phase 2 emprunte la Grande Ceinture jusqu'à la zone de transition au Sud de Poissy. Sur cette portion, le Tram 13 express Phase 2 traverse le golf de Saint-Germain-en-Laye. Les passages à niveau existants du golf seront restitués via des passages souterrains (pour restituer les passages à niveau 10.4 et 10.5) ainsi que par les ponts routes de la Mare-aux-Bœufs et des Volières (pour restituer le passage à niveau 10.2 et les cheminements pour les engins d'entretien du golf).

Au sud de Poissy, le Tram 13 express franchit alors la zone de transition lui permettant de passer du « mode train » au « mode tramway ».

- **Insertion dans le secteur urbain de Poissy :**

Au sud de Poissy, à la sortie de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, le Tram 13 express longe la Grande Ceinture par le sud, et rejoint via une rampe la rue de la Bruyère.

Il emprunte ensuite le passage sous les voies ferrées pour s'insérer sur l'avenue de Versailles (RD190) en position latérale ouest. Le passage sous voies ferrées est élargi à l'est pour restituer les voies de circulation routière. Une première station, Poissy Gambetta, se situe au niveau du square Erard Prieur, qui fera l'objet d'un aménagement paysager en lien avec la station de tramway. A partir du boulevard Gambetta (RD190), le Tram 13 express s'insère en position axiale de manière à minimiser les impacts sur le tissu urbain.

Le boulevard Gambetta sera mis en zone 30 afin de permettre un apaisement général de la circulation et un partage sécurisé de la voirie entre les modes motorisés et modes actifs (cyclistes notamment).

Une deuxième station, Poissy RER, se situe au sud de la Place de l'Europe, permettant ainsi une correspondance avec le pôle multimodal de Poissy par le biais de cheminements aménagés, qui seront définis en cohérence avec le projet de restructuration du pôle de Poissy RER.

Le Tram 13 express franchit ensuite la place de l'Europe réaménagée en carrefour compact et plus urbain avec un système de priorité attribué au tramway dans le cycle des feux tricolores, et une requalification complète des espaces publics en vue de faciliter les cheminements en modes actifs.

Le long du boulevard de l'Europe, le Tram 13 express s'insère d'abord en position latérale sud jusqu'à la rue de la Faisanderie, puis passe en position latérale nord le long du réseau ferré existant jusqu'à la sortie de Poissy, en longeant successivement la ZAC Rouget de Lisle, la rue Saint-Sébastien et la rue Adrienne Bolland, et en passant sous l'ouvrage existant de la RD30. De la même manière que pour le boulevard Gambetta, la rue Adrienne Bolland est aménagée en zone 30.

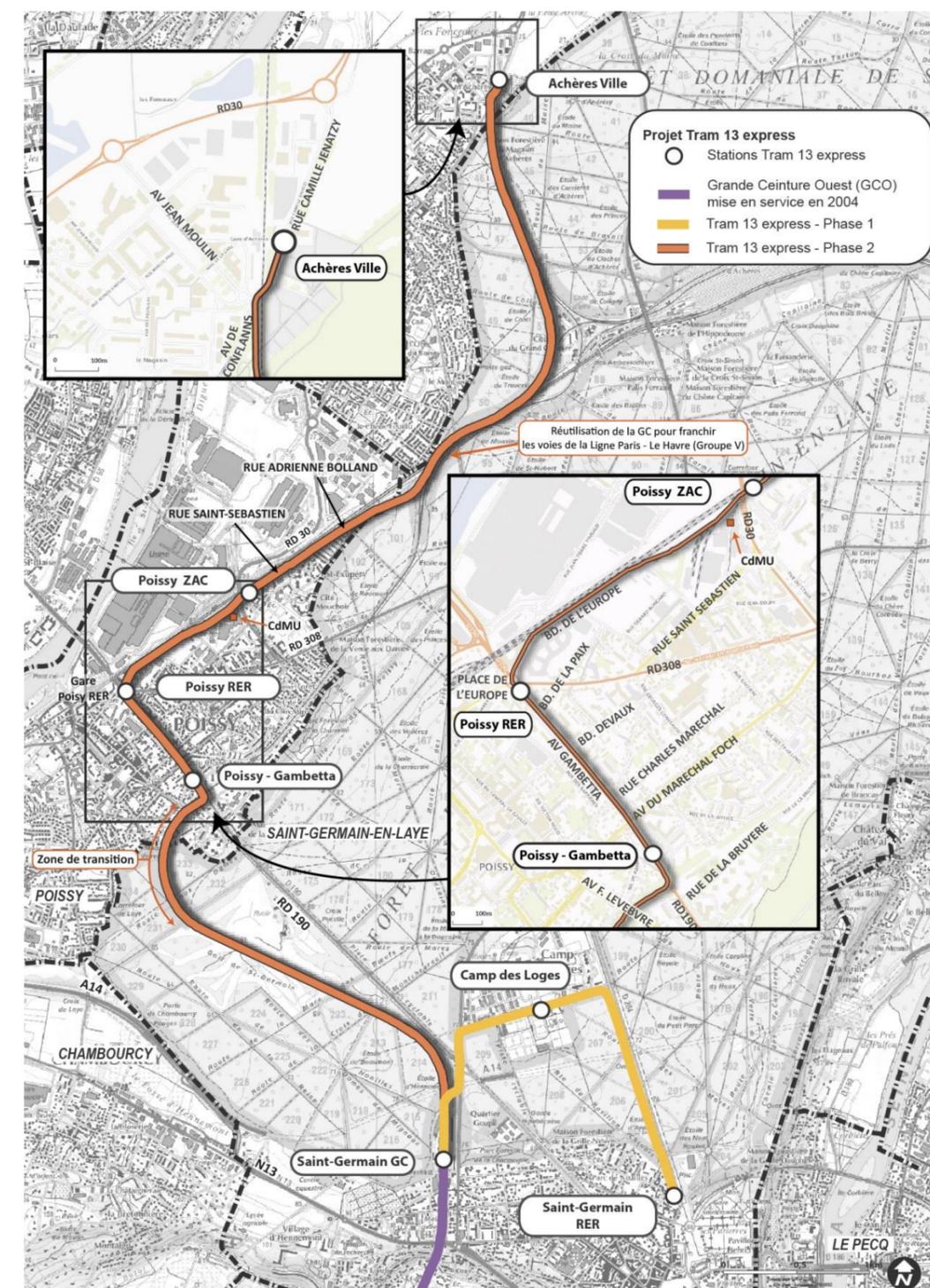


Figure 4 : Insertion du projet Tram 13 express Phase 2 dans le réseau routier

Source : STIF, EDEIS, 2016

Une troisième station, Poissy ZAC, située le long de la rue Saint-Sébastien et à proximité de la RD30 permet d'assurer la desserte du quartier Saint-Exupéry et du futur quartier Rouget de Lisle. A la sortie de la rue Adrienne Bolland, à l'extrémité du Clos Saint-Germain, le Tram 13 express se raccorde à la Grande Ceinture via une rampe afin de franchir le réseau ferré existant (Ligne Paris – Le Havre) dans le secteur dit du Chêne-Feuillu.

➤ Modes actifs ou modes doux

Ils désignent des modes de transport **actif**, non motorisés comme la marche, mais pouvant être mécanisés comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, etc. Outre leurs bénéfices pour la santé, ces modes dépourvus de motorisation ne consomment aucune énergie fossile et ne dégagent aucun polluant atmosphérique et aucun gaz à effet de serre.

- **Insertion dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye entre Poissy et Achères :**

Au nord du franchissement de la ligne Paris – Le Havre, le tracé rejoint Achères en empruntant une plateforme nouvelle de tramway créée dans le cadre du projet Tram 13 express phase 2. Cette dernière est contiguë aux voies empruntées par le RER A et la ligne SNCF Transilien L. Le tracé suit en grande partie le nivellement des voies ferrées existantes, et franchit la route du Clocher d'Achères via un pont neuf créé dans le cadre du projet. A l'approche d'Achères, le tracé descend progressivement le long du talus ferroviaire en vue de s'insérer à niveau sur l'avenue de Conflans.

- **Insertion dans Achères :**

A Achères, le Tram 13 express s'insère latéralement à l'est de l'avenue de Conflans puis passe sous les voies ferrées du RER A par le biais du pont-rail élargi. Pour des raisons de sécurité, le giratoire existant devra être décalé (au moins à 15 mètres de la plateforme tramway). Le tracé s'insère ensuite latéralement à l'ouest de la rue Camille Jenatzy, et la station-terminus s'insère au niveau du parvis est de la gare d'Achères Ville RER.

2.1.3. Aménagements pour les modes actifs :

Tout au long des sections du tramway insérées sur voirie, le projet prévoit l'aménagement d'itinéraires cyclables (pistes ou bandes cyclables, zone 30), et de stationnements vélos auprès de chacune des stations.

Ces aménagements cyclables complètent ceux déjà présents (notamment au sud du carrefour RD190/rue de la Bruyère ainsi que dans Poissy), et visent à assurer des itinéraires le plus continu possible. Les aménagements prévus dans le cadre du Tram 13 express Phase 2 permettront ainsi de relier le centre-ville de Poissy aux pistes cyclables en direction de la forêt de Saint-Germain en Laye et plus au nord, aux aménagements de la RD30.

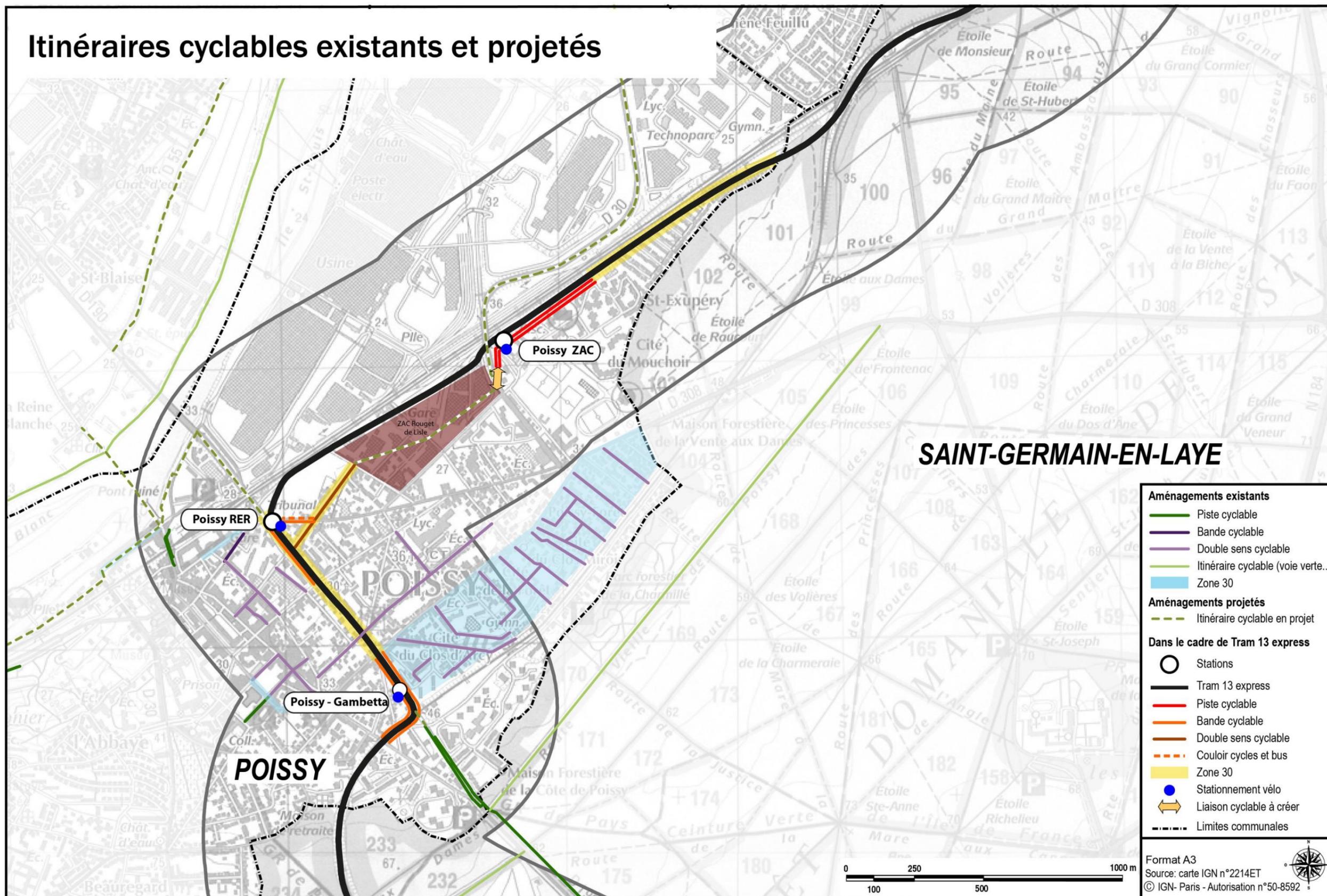
L'aménagement d'itinéraires cyclables sur la RD190 permet aussi de renforcer, voire créer des liaisons entre les pôles attractifs du territoire. Les nouvelles infrastructures cyclables faciliteront notamment les liaisons avec le secteur de la boucle de Chanteloup (Carrières-sous-Poissy), et seront complétés à termes par des projets complémentaires (pôle de Poissy, passerelle modes doux franchissant la Seine, ...).

Concernant l'intermodalité au droit de la Place de l'Europe et du pôle gare de Poissy, les aménagements seront à mettre en cohérence avec le projet de pôle afin d'assurer un bon accès au pôle pour les cycles.

Le maillage des itinéraires cyclables réalisés par le projet Tram 13 express (RD190, boulevards Robespierre et de la Paix, rues Saint-Sébastien et Adrienne Bolland) avec la coulée verte de la ZAC Rouget de Lisle permet de développer une liaison douce entre le nord de Poissy et le centre-ville.

A Achères, la rue Camille Jenatzy sera aménagée en zone 30 de manière à apaiser la circulation permettant ainsi aux cycles de s'insérer en sécurité. Cet aménagement se raccordera à l'est aux aménagements cyclables prévus dans le cadre de la ZAC Petite Arche, et à l'ouest aux aménagements cyclables existants le long de l'avenue de Conflans et du Mail de la gare.

Itinéraires cyclables existants et projetés



2.1.4. Offre de transport et exploitation

2.1.4.1. Offre de transport

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de l'offre de transport du Tram 13 express à l'horizon de la phase 2. Cette offre pourra évoluer postérieurement à la mise en service en fonction de l'évolution de la fréquentation.

Caractéristiques	Tronc commun : Saint-Cyr RER / Saint-Germain GC	Saint-Cyr RER / Achères-Ville : Branche Saint-Germain GC / Achères Ville RER	Saint-Cyr RER / Saint-Germain RER : Branche Saint-Germain GC / Saint-Germain RER
Longueur	15	25,5 km (Tronc commun + 10,5 km)	18,6 km (Tronc commun + 3,7 km)
Nombre de stations	9 (hors station Allée Royale de Villepreux prévue à plus long terme)	4	2
Correspondances	<u>Saint-Cyr RER</u> : RER A et C Ligne SNCF Transilien U et N <u>Saint-Nom-la-Bretèche</u> : Ligne SNCF Transilien L	<u>Poissy RER</u> : RER A Ligne SNCF Transilien J (remplacée à terme par le RER E prolongé à l'ouest) <u>Achères Ville RER</u> : RER A Ligne SNCF Transilien L	<u>Saint-Germain RER</u> : RER A
Fréquence et amplitude			
Semaine et samedis (HP/HC)*	Heure de pointe 5 min / 15 min	10 min / 30 min	
Dimanche et jours fériés (HP/HC)*	15 min / 15 min	30 min / 30 min	
Temps de parcours		37 min environ	30 min environ
Vitesse commerciale		41 km/h environ	39 km /h environ
Matériel roulant	Citadis Dualis		
Fréquentation attendue (JOB)		24 000	14 000

*HP : Heure de Pointe/ HC : Heure Creuse

La figure ci-dessous schématise la fréquence prévisionnelle de desserte du Tram 13 express.

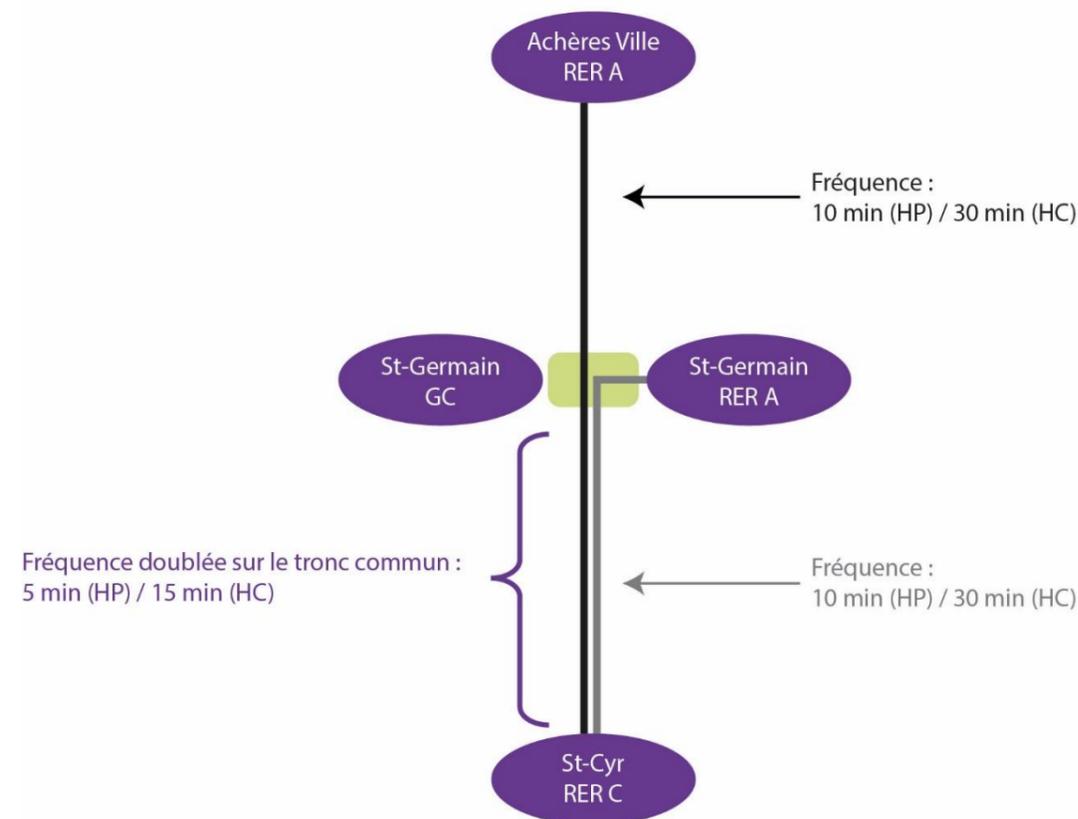


Figure 6 : Fréquence prévisionnelle offerte par tronçon

Source : STIF

2.1.4.2. Exploitation

➤ **Block Automatique Lumineux (BAL)**

Le block automatique lumineux (BAL) est un système de signalisation ferroviaire automatique utilisé en France pour assurer l'espacement des trains circulant sur une même voie.

➤ **contrôle de Vitesse par Balise (KVB)**

Le KVB, ou contrôle de vitesse par balises (l'initiale « K » est utilisée à la place du « C » pour ne pas confondre contrôle avec commande), est un équipement de sécurité ferroviaire utilisé par la SNCF pour surveiller et maîtriser la vitesse des trains en temps réel.

Le Tram 13 express est exploité en mode ferroviaire sur le RFN, et en mode tramway sur les tronçons urbains.

Sur la séquence « train », de Saint-Germain GC à la zone de transition au sud de Poissy, le tram-train circule comme un **train classique**, sur la voie de gauche, sur la base d'une conduite sur signaux jusqu'à une vitesse maximale de 100km/h. Les signaux utilisés pour le cantonnement sur la GC seront à priori de type BAL (Block Automatique Lumineux). Les véhicules sont équipés du système de contrôle-commande KVB (contrôle de vitesse par balise). Ce système permet le déclenchement d'un arrêt d'urgence du véhicule dans le cas où le conducteur ne respecte pas les consignes de vitesse. La circulation s'effectue en emprises protégées par des clôtures. La section RFN est alimentée en 25 000 KV (tension alternative).

Sur la séquence « tramway » entre la zone de transition au sud de Poissy et Achères Ville RER, le tram-train circule à droite sur la base d'une conduite à vue où le conducteur adapte sa vitesse en fonction du milieu traversé et de sa visibilité. La vitesse maximale varie entre 50 et 70 km/h.

A noter qu'un tramway peut circuler jusqu'à 70km/h en conduite à vue : le conducteur doit adapter sa vitesse afin de couvrir les risques de collisions avec une autre rame ou avec l'environnement rencontré (tiers motorisés ou non, obstacles...). Pour circuler au-delà de 70km/h (avec une limite de 100km/h imposée par le matériel roulant) la conduite à vue n'est plus applicable. La plateforme doit alors être protégée par une clôture afin d'éviter toute intrusion sur la voie et une signalisation lumineuse type ferroviaire doit être mise en place. En ville, les rails sont noyés dans la chaussée, permettant sa traversée par les modes actifs, et ponctuellement par les véhicules routiers via un carrefour à feu. La séquence tramway est alimentée électriquement sous 750 V (tension continue).

La ligne du Tram 13 express sera dédiée aux circulations de tram-train.

Cependant, le caractère ferroviaire de la ligne de la Grande ceinture est conservé pour ne pas hypothéquer la possibilité de passage, à un horizon futur et indéterminé, d'autres véhicules que les tram-trains, à savoir d'autres trains de voyageurs, des trains de fret, ou des trains militaires, qui feront l'objet d'un projet indépendant du projet tram 13 express et d'une nouvelle enquête publique. Par ailleurs, pour permettre l'entretien de l'infrastructure des trains travaux pourront circuler périodiquement sur la ligne de la Grande-Ceinture.

En station, les quais ne sont pas équipés de lignes de contrôle automatique contrairement aux gares. **La vente de titres de transport s'effectue grâce à des automates placés sur les quais.** Les quais et les abords des stations sont équipés de systèmes de vidéosurveillance. Les stations sont traitées de manière à assurer confort et sécurité aux passagers (abris, bancs, information voyageur nouvelle génération, bornes, alarmes...). Elles s'intègrent dans le paysage urbain tout en affichant l'identité visuelle des stations des transports en commun franciliens.

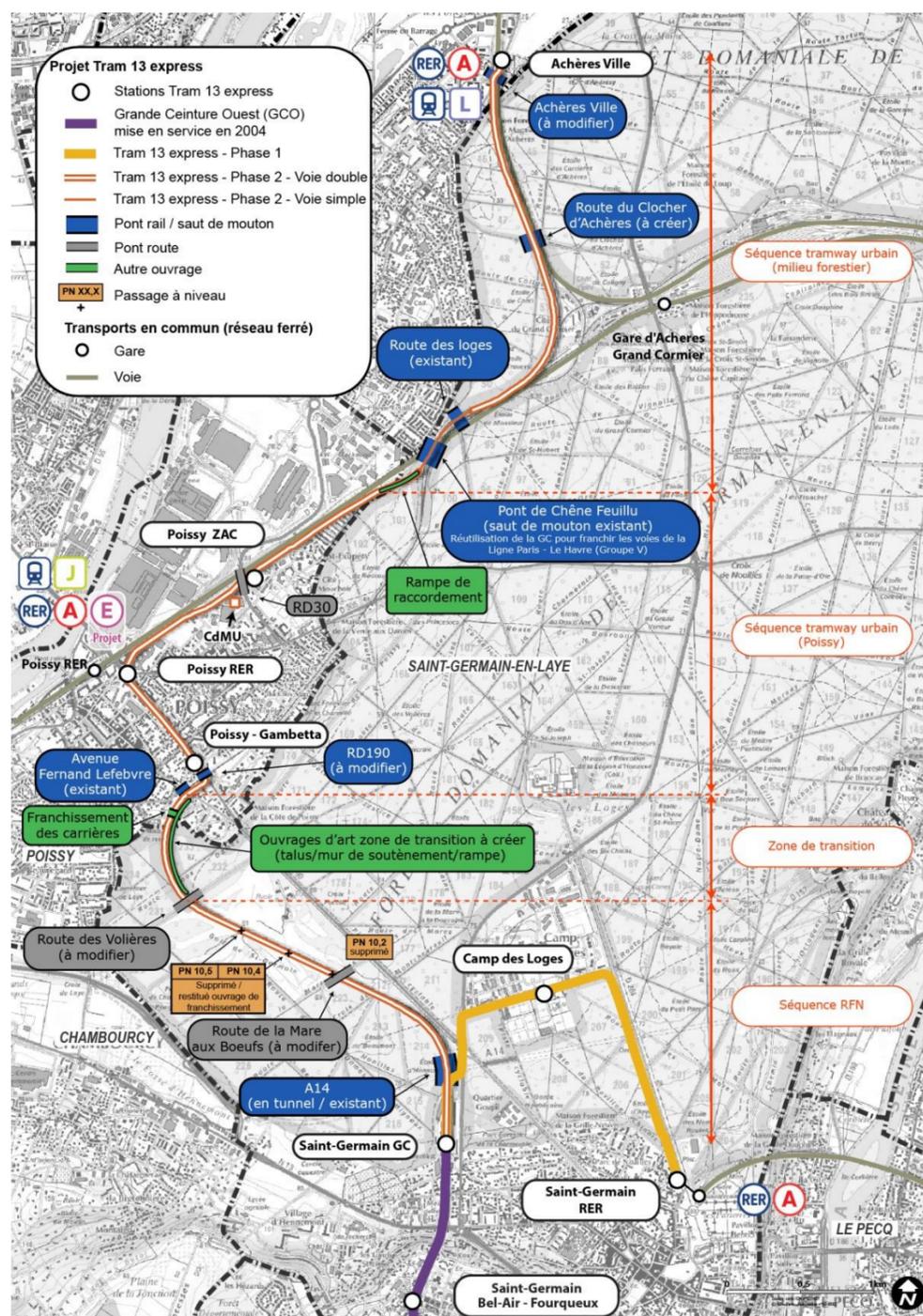
Toute la ligne est conforme aux exigences d'accessibilité, notamment celles permettant l'utilisation des tram-trains et des infrastructures par des personnes à mobilité réduite.

Le projet ne prévoit pas la création de nouveaux parc-relais mais entrainera une restructuration du réseau de bus. Il est, par ailleurs, porté une attention particulière à l'interface avec le projet du pôle multimodal de Poissy RER actuellement à l'étude (cheminement piéton jusqu'à la gare RER notamment, etc.).

2.2. Carte de synthèse du projet

Figure 7 : Carte de synthèse des aménagements du projet

Source : STIF, EDEIS, 2016



La carte ci-contre présente de manière synthétique les aménagements prévus pour le projet de Tram 13 express.

Dans les parties suivantes, il est fait une description générale des travaux puis une présentation des principales opérations en parcourant le projet du sud vers le nord.

3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

➤ Influence biogéographique

La biogéographie est une discipline à la croisée des sciences dites naturelles, de la géographie physique, pédologie, l'écologie et de l'évolution qui étudie la vie à la surface du globe par des analyses descriptives et explicatives de la répartition des êtres vivants, et plus particulièrement des communautés d'êtres vivants.

Une zone biogéographique désigne une zone géographique climatiquement et écologiquement assez homogène du point de vue des formations végétales et des températures.

3.1. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le Sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, alors que la Bassée (Est de la région) témoigne d'une zone d'influence médio-européenne en territoire francilien.

Les milieux naturels d'Ile-de-France sont rencontrés essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Paris et les trois départements de la petite couronne hébergent quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont été désignés pour l'Ile-de-France :

- 25 sites désignés au titre de la directive Habitats ;
- 10 sites désignés au titre de la directive Oiseaux, dont un partagé avec la région Picardie.

La superficie totale est de l'ordre de 98 400 hectares représentant environ 8% du territoire d'Ile-de-France. Le dispositif Natura 2000 concerne près de 285 communes, soit environ 20% de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

La localisation des sites Natura 2000 présents en Ile de France est présentée sur la carte page suivante.

Cette carte, met en évidence, qu'aucun site Natura 2000 n'est intercepté par l'aire d'étude. De plus, il convient de noter que le site le plus proche se trouve à environ 10 kilomètres de l'aire d'étude du Tram 13 express phase 2.

Ainsi, les sites Natura 2000 aux alentours de la zone d'étude sont :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025 - Directive oiseaux) situé à 10 km environ au Sud de la zone d'étude ;
- l'île Saint-Denis qui fait partie des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013 – Directive Oiseaux) située à 13 km environ à l'Est de la zone d'étude ;
- « la Carrière de Guerville » (FR1102013 – Directive habitat) située à environ 17 km à l'Ouest de la zone d'étude.

Sites Natura 2000 en région Île-de-France

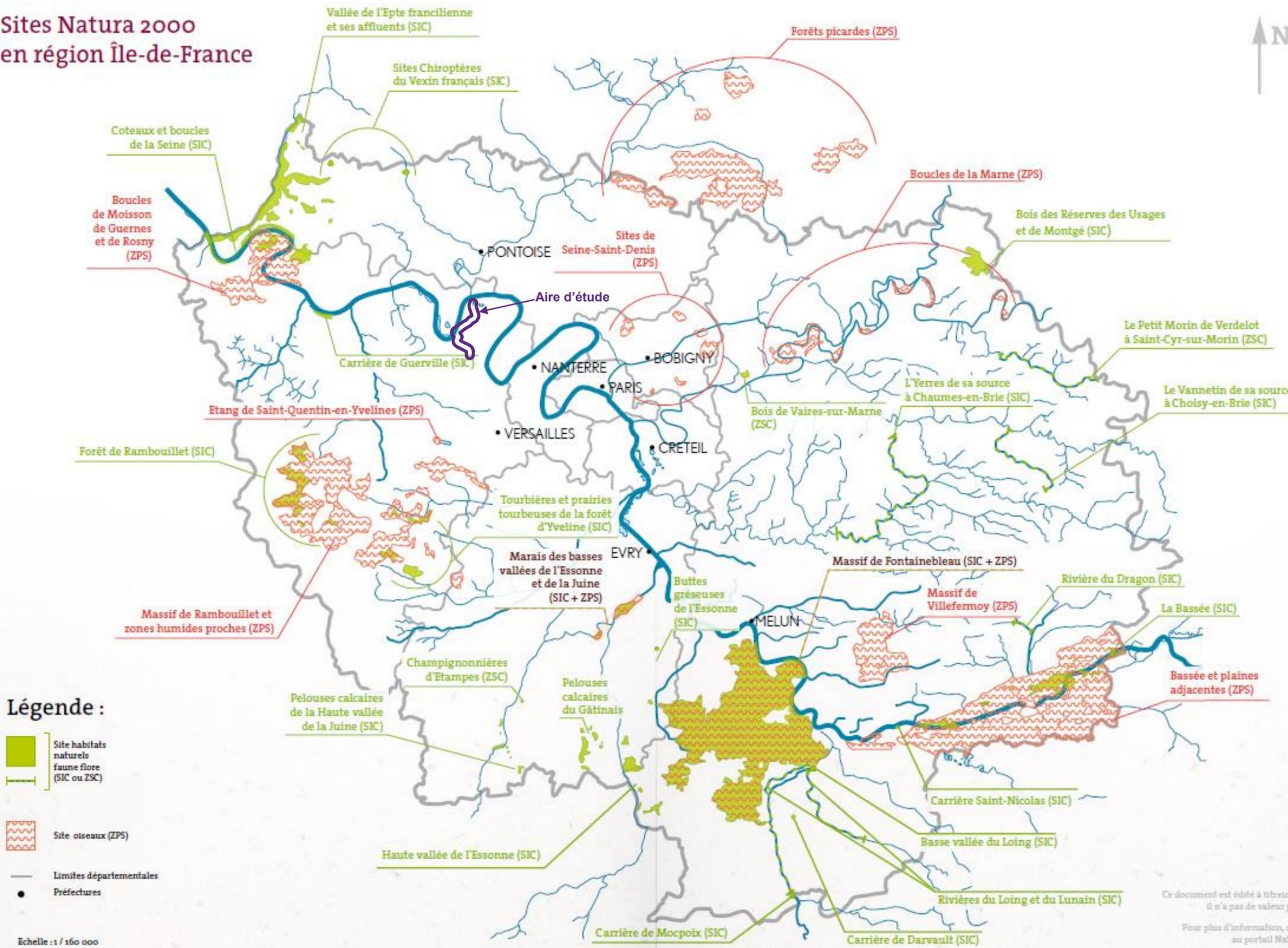


Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 en Île-de-France

Source : DRIEE, Natura 2000 en Île-de-France

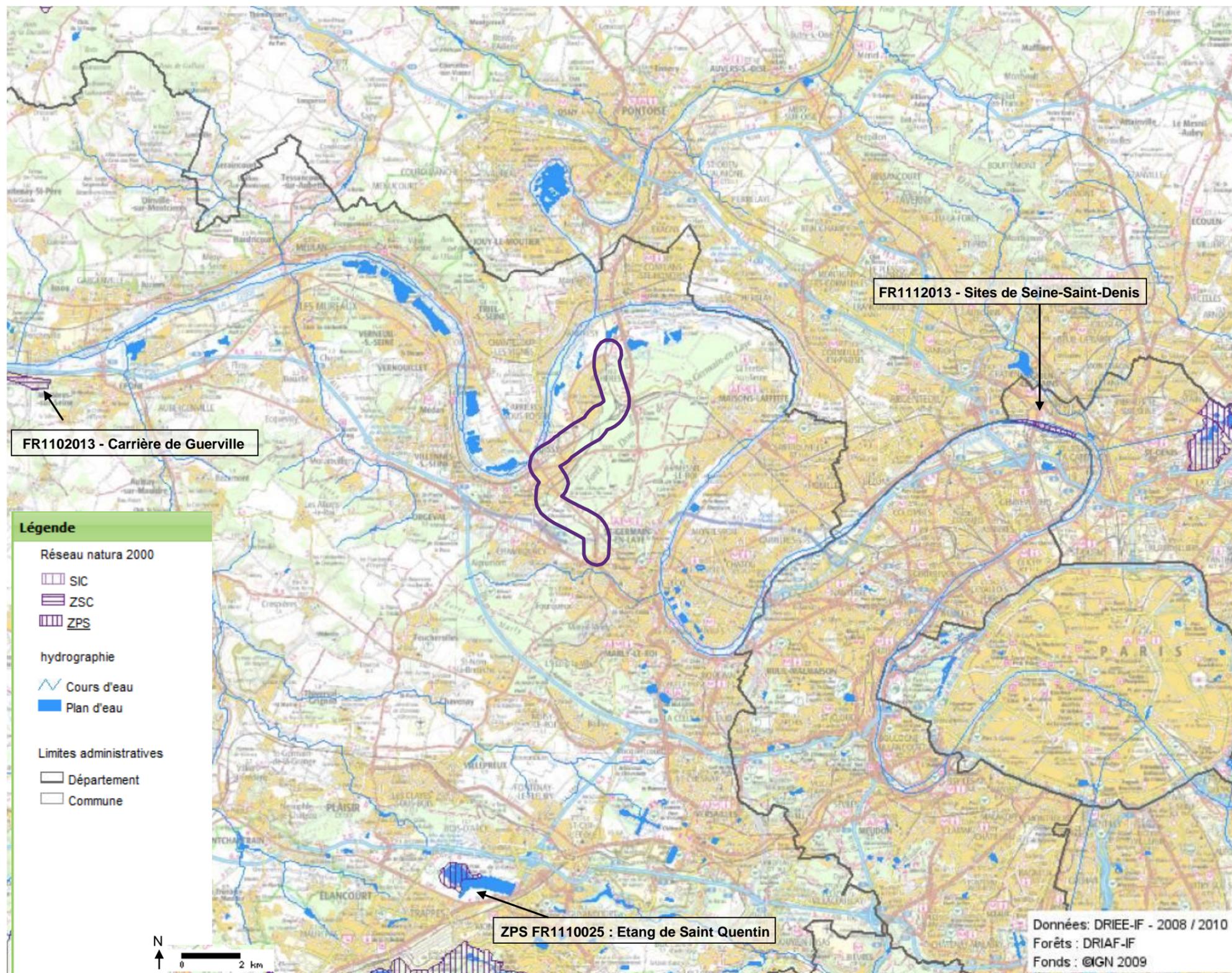


Figure 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude
Extrait de la base de données Carmen (DRIEE IDF)

SIC : Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

➤ **Avifaune**

Ce terme désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

➤ **Vasière**

Les vasières sont des étendues de sédiments meubles (vases) déposés sur les rivages marins découvrant à marée basse ou aux bords de milieux aquatiques.



Figure 10 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines



Figure 11 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune



Figure 12 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

3.2. Les sites Natura 2000 aux abords du projet

Comme précisé précédemment, les premiers sites Natura 2000 recensés à proximité du projet Tram 13 express phase 2, sont relativement éloignés du fuseau d'étude.

Il s'agit de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) et une Zone Spéciale de Conservation :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025 - Directive oiseaux) situé à 10 km environ au Sud de la zone d'étude ;
- l'île Saint-Denis qui fait partie des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013 – Directive Oiseaux) située à 13 km environ à l'Est de la zone d'étude ;
- « la Carrière de Guerville » (FR1102013 – Directive habitat) située à environ 17 km à l'Ouest de la zone d'étude.

Les deux chapitres suivants vont s'attacher à présenter succinctement les trois zones de protection spéciale situées à proximité du projet Tram 13 express phase 2 à partir des données du site INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

3.2.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site :

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

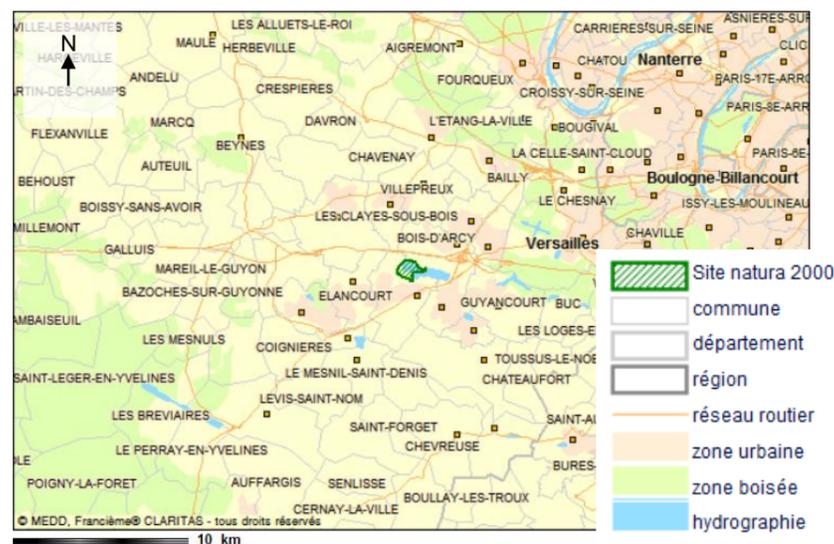


Figure 13 : Localisation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Département	Yvelines
Communes	Montigny-le-Bretonneux, Trappes
Superficie	96 ha
Altitude minimale	154 m
Altitude maximale	175 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 1 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Pour ce site Natura 2000, il existe un DOCOB (Document d'objectifs : document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000 fixant des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale) approuvé le 5 mai 2010.

Ce site fait, en outre, l'objet d'une protection en réserve naturelle (réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Description du site :

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines a été créé au XVII^e siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'eau y est amenée par diverses rigoles et aqueducs depuis les étangs de Hollande et de saint-Hubert en forêt de Rambouillet.

Le niveau des eaux de l'étang a continuellement varié à la fois pour des raisons naturelles (saisonniers ou annuelles) ou artificielles (volume de déverse, impact des bombes de la seconde guerre mondiale sur le fond de l'étang...).

Les variations du niveau des eaux sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. C'est l'un des hauts lieux de l'ornithologie francilienne, ce qui a conduit le Groupe Ornithologique Parisien à demander sa protection au début des années 1970 celui-ci faisant également l'objet d'un projet de création d'une base de loisirs. Le classement d'environ un tiers de l'étang en Réserve Naturelle a été obtenu en 1986. L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier. Ces petits échassiers migrateurs se nourrissent sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.



Figure 14 : Avocette élégante



Figure 15 : Balbuzard pêcheur



Figure 16 : Blongios nain



Figure 17 : Martin-pêcheur d'Europe

Objectifs de gestion :

Les objectifs de gestion présentés dans le document d'objectifs (DOCOB) sont les suivants :

- Restaurer et augmenter la biodiversité en oiseaux migrateurs. Ceci implique, notamment, le maintien ou la création de vasières, la conservation de formations ouvertes autour des points d'eau, l'entretien des lisières, la création de nouvelles zones d'alimentation et le suivi des populations faunistiques ;
- Gérer les niveaux d'eau compatibles avec le stationnement des oiseaux migrateurs en établissant "un règlement d'eau" avalisé par les différents acteurs.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %

Tableau 2 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Espèces présentes ou de passage sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> ^(*)	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> ^(*)	Etape migratoire.
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Etape migratoire.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Etape migratoire.
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> ^(*)	Reproduction. Etape migratoire.
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Reproduction.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> ^(*)	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> ^(*)	Hivernage.
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Etape migratoire.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i> ^(*)	Etape migratoire.
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>)	Résidente.
Faucon crécerelle	(<i>Falco tinnunculus</i>)	Reproduction.
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Reproduction. Hivernage.
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Etape migratoire.
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Reproduction.
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Reproduction. Hivernage.
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Hivernage.
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> ^(*)	Etape migratoire.
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Etape migratoire.
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>)	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> ^(*)	Reproduction.
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Etape migratoire.
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Reproduction. Hivernage.
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Reproduction.
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Résidente.
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Reproduction.
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Hivernage. Etape migratoire.

^(*)OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 3 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025

3.2.2. Île Saint-Denis (Sites de Seine-Saint-Denis)



Figure 18 : Bondrée apivoire



Figure 19 : Busard cendré



Figure 20 : Busard Saint-Martin



Figure 21 : Butor étoilé

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département de la Seine-Saint-Denis.



Figure 22 : Localisation du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 des « sites de Seine-Saint-Denis ».

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Départements	Seine-Saint-Denis
Superficie	1157 ha
Altitude minimale	31 m
Altitude maximale	124 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 4 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013)

Ce site Natura 2000 est classé en zone de protection spéciale depuis Avril 2006.

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve ;
2. Parc départemental de l'Île Saint-Denis situé à environ 13 km de l'aire d'étude ;
3. Parc départemental du Sausset ;
4. Bois de la Tussion ;
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin ;
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands ;
7. Futur parc départemental de la Haute Isle ;
8. Promenade de la Dhuis ;
9. Plateau d'Avron ;
10. Parc des Beaumont à Montreuil ;
11. Bois de Bernouille à Coubron ;
12. Forêt de Bondy ;
13. Parc national de Sevran ;
14. Bois des Ormes.

Description du site :

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. Il est fortement urbanisé, cependant il existe au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi.

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage.



Figure 23 : Gorgebleu à miroir



Figure 24 : Hibou des marais



Figure 25 : Pic noir



Figure 26 : Pie-grièche écorcheur

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Forêts caducifoliées	35 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
Prairies améliorées	12 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Pelouses sèches, Steppes	1 %

Tableau 5 : Les différents écosystèmes composant le site :
« Sites de Seine-Saint-Denis »

Espèces présentes ou de passage sur le site :

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> ^(*)	Reproduction
Bondrée apivoire	<i>Pernis apivorus</i> ^(*)	Reproduction
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> ^(*)	Etape migratoire
Busard Saint-Martin	<i>(Circus cyaneus)</i> ^(*)	Hivernage
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> ^(*)	Hivernage. Etape migratoire
Gorgebleu à miroir	<i>Luscinia svecica</i> ^(*)	Etape migratoire
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> ^(*)	Hivernage. Etape migratoire
Martin pêcheur d'europe	<i>Alcedo atthis</i> ^(*)	Résidente
pic noir	<i>Dryocopus martius</i> ^(*)	Résidente
pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> ^(*)	Etape migratoire

^(*)OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 6 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1112013

3.2.3. Carrière de Guerville

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site :

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

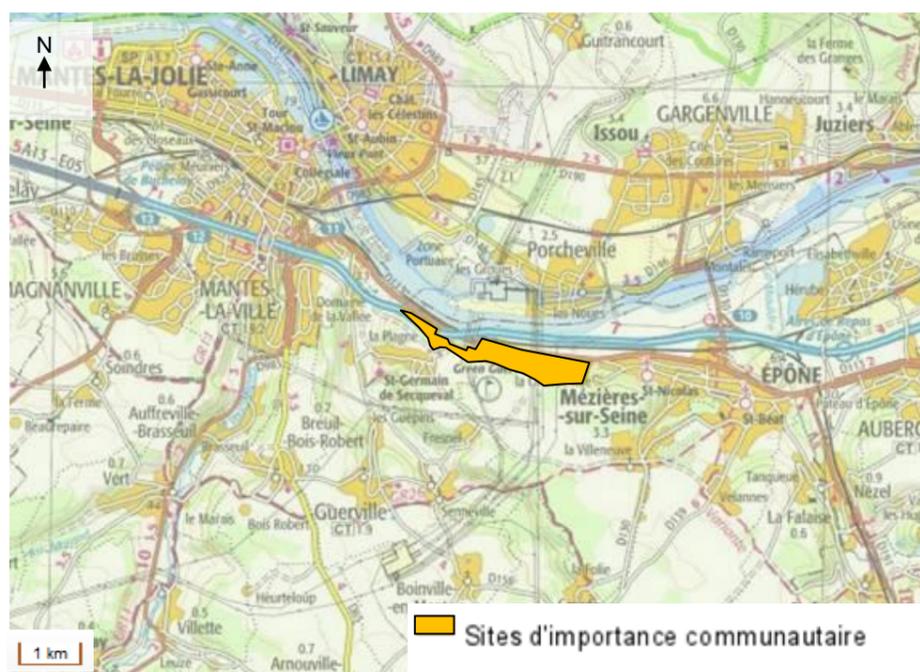


Figure 29 : Localisation du site Natura 2000 « Carrière de Guerville »

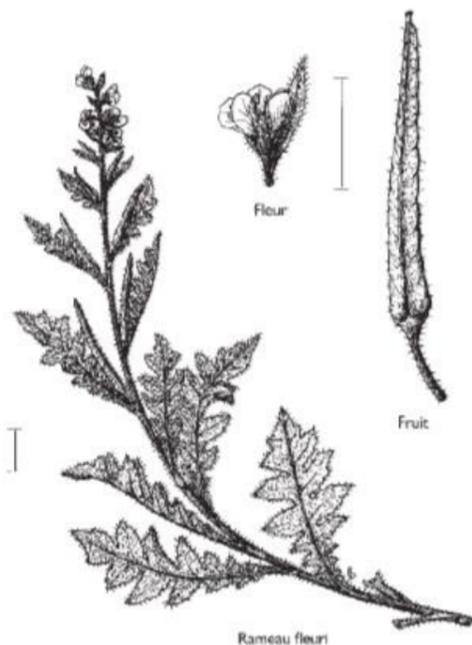


Figure 27 : Sisymbre couché



Figure 28 : Front de taille sur la partie Ouest du site

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 de la carrière de Guerville.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Département	Yvelines
Superficie	80 ha
Altitude minimale	25 m
Altitude maximale	130 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 7 : Principales caractéristiques géographiques de la ZSC : Carrière de Guerville (FR1102013)

Ce site Natura 2000 est classé en site d'intérêt communautaire depuis Avril 2006 et en zone spéciale de conservation depuis Septembre 2010.

Description du site :

Le site est inclut au sein d'une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est actuellement en cours de réaménagement. Ce site constitue un habitat de substitution pour le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise. Le Sisymbre couché a pu se développer sur ces éboulis.

Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de Sisymbre.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	55 %
Pelouses sèches, Steppes	20 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Tableau 8 : Les différents écosystèmes composant le site : Carrière de Guerville (FR1102013)



Figure 30 : Pelouse calcicole marneuse,

Espèces présentes ou de passage sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de la Carrière de Guerville.

Plantes

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Sisymbre couché, Braya couchée	Sisymbrium supinum L. (*)	Résidence

(*) PLANTES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Tableau 9 : Liste des espèces mentionnées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil présentes sur le site FR1102013

Habitats prioritaires présents sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les habitats prioritaires présents au sein du site Natura 2000 de la Carrière de Guerville.

Intitulé	Couverture	Superficie	Représentativité	Conservation
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	20%	16 ha	bonne	bonne

* Habitats prioritaires

Tableau 10 : Liste des habitats prioritaires présents sur le site FR1102013

3.3. Evaluation simplifiée des incidences

Une évaluation simplifiée des incidences du projet sur chacun des 3 sites est effectuée dans les paragraphes suivants.

3.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

La zone de protection spéciale (ZPS) n°FR1110025 nommée « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » fait l'objet d'un document d'objectifs approuvé en novembre 2010.

Ce site enveloppe 87 ha de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a été désigné au regard des enjeux avifaunistiques présent sur le site. En effet, 230 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont 55 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Blongios nain, Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale...).

La majorité des espèces sont liées aux espaces en eau, plan d'eau et utilisent l'étang pour une partie de leur cycle de vie (hivernage, reproduction, halte migratoire).

Le Pic noir est la seule espèce présente sur le site Natura 2000 à avoir été observée dans l'aire d'étude. Au regard du caractère sédentaire de l'espèce et des ruptures de connexions présentes entre l'étang et le massif forestier de Saint-Germain-en-Laye, les populations de cette espèce des deux sites sont déconnectées et donc différentes. **Le projet n'aura donc pas d'incidence sur l'espèce ayant justifié la désignation du site ni sur ses populations, comme sur le site en lui-même.**

3.3.2. Sites de Seine-Saint-Denis

La zone de protection spéciale (ZPS) n°FR1112013 nommée « Sites de Seine-Saint-Denis » fait l'objet d'un document d'objectifs approuvé en février 2011.

Elle s'étend sur 15 parcs et forêts et couvre en partie vingt communes, soit la moitié des villes du département de la Seine-Saint-Denis

21 espèces listées dans l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » fréquentent de façon plus ou moins régulière les parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis. Parmi ces espèces, 10 ont été retenues sur l'arrêté de classement. Deux espèces retenues ont été observées sur l'aire d'étude, la Bondrée apivore et le Pic noir.

La Bondrée apivore a été identifiée sur le site en alimentation. Si elle peut réaliser de long déplacement, la distance entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude du projet ainsi que l'effet cloisonnant de la petite couronne et de Paris, même pour des espèces volantes, induisent une déconnexion très probable pour les individus et les populations de cette espèce entre le site Natura 2000 et le site d'étude.

Le Pic noir est identifié sur le site d'étude. Au regard du caractère sédentaire de l'espèce et des ruptures de connexions présentes entre le site Natura 2000 et le massif forestier de Saint-Germain-en-Laye, les populations de cette espèce des deux sites sont déconnectées et donc différentes.

En conclusion, le projet n'aura donc pas d'incidence sur ces espèces ayant justifié la désignation du site ni sur ses populations, comme sur le site en lui-même.

3.3.3. Carrière de Guerville

La zone spéciale de conservation (ZSC) n°FR1102013 nommée « Carrière de Guerville » fait l'objet d'un document d'objectifs approuvé en avril 2010.

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés en constante évolution. La carrière est aujourd'hui en cours de réaménagement.

Une espèce végétale, le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum* – code Natura 2000 : 1493), et un habitat d'intérêt communautaire (pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires – code Natura 2000 : 6210) ont justifié la proposition de site Natura 2000.

Cette espèce et cet habitat ne sont pas présents sur l'aire d'étude. De plus au regard de la distance entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude, aucune connexion n'est effective. **Le projet n'aura de fait pas d'incidence sur le site Natura 2000, l'habitat et l'espèce ayant justifié sa désignation.**

3.4. Conclusion

Du fait de la nature du projet, de l'utilisation d'infrastructures existantes et de la création d'infrastructures le long de routes existantes, le projet n'engendrera aucun impact sur les sites Natura 2000 évalués dans les paragraphes précédents. Il n'engendre pas non plus d'impacts sur d'éventuels corridors écologiques liant plusieurs sites Natura 2000 entre eux.

Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect, à court moyen ou long terme sur le réseau Natura 2000, les sites, les habitats et espèces ayant justifiés leur désignation. Par ailleurs, le projet répond aux objectifs du DOCOB.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

1. TABLEAUX

Tableau 1 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	534
Tableau 2 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	535
Tableau 3 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025.....	535
Tableau 4 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013).....	536
Tableau 5 : Les différents écosystèmes composant le site :.....	537
Tableau 6 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1112013.....	537
Tableau 7 : Principales caractéristiques géographiques de la ZSC : Carrière de Guerville (FR1102013) ..	538
Tableau 8 : Les différents écosystèmes composant le site : Carrière de Guerville (FR1102013) ..	538
Tableau 9 : Liste des espèces mentionnées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil présentes sur le site FR1102013.....	539
Tableau 10 : Liste des habitats prioritaires présents sur le site FR1102013.....	539

2. FIGURES

Figure 1 : Aménagement global du Tram express 13 Phase 2.....	523
Figure 2 : Tracé présenté à l'enquête publique de 2014	524
Figure 3 : Tracé urbain par Poissy	524
Figure 4 : Insertion du projet Tram 13 express Phase 2 dans le réseau routier	525
Figure 5 : Aménagements cycles existants et projetés à Poissy	526
Figure 6 : Fréquence prévisionnelle offerte par tronçon.....	528
Figure 7 : Carte de synthèse des aménagements du projet.....	530
Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 en Ile-de-France	532
Figure 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude	533
Figure 10 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines	534
Figure 11 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune	534
Figure 12 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	534
Figure 13 : Localisation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines ».....	534
Figure 14 : Avocette élégante.....	535
Figure 15 : Balbuzard pêcheur.....	535
Figure 16 : Blongios nain.....	535
Figure 17 : Martin-pêcheur d'Europe	535
Figure 18 : Bondrée apivoire.....	536
Figure 19 : Busard cendré	536
Figure 20 : Busard Saint-Martin	536
Figure 21 : Butor étoilé	536
Figure 22 : Localisation du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis ».....	536
Figure 23 : Gorgebleu à miroir	537
Figure 24 : Hibou des marais.....	537
Figure 25 : Pic noir	537
Figure 26 : Pie-grièche écorcheur.....	537
Figure 27 : Sisymbre couché	538
Figure 28 : Front de taille sur la partie Ouest du site.....	538
Figure 29 : Localisation du site Natura 2000 « Carrière de Guerville »	538
Figure 30 : Pelouse calcicole marneuse,	539

